

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (26/02/2010) :

Le 26/02/2010 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni, à la mairie sous la présidence de M. Jackie DUFRESNOY, Maire.

Étaient présents : MM DECOUDRE Fernand, GIELEN Fernand, COLLET Éric, LECOMTE Pascal, DELBOULLE Yvan, LEVARLET Morgan, GOUBERT Gérard, PELVILLAIN Didier, Mesdames LESEUR Béatrice, CRETIEN Sylvie, GIGUEL Claudine et LOUIS Ginette.

Absente excusée : Mme DOLBEC Corinne

Secrétaire de séance : M. PELVILLAIN Didier

Le procès verbal de la précédente réunion a été envoyé à chaque conseiller municipal avec leur convocation.

Ce procès verbal a été adopté à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande l'accord aux membres du Conseil Municipal l'ajout des points suivants dans l'ordre du jour :

- 1- Vote du Compte administratif 2009 pour l'eau et l'assainissement ainsi que le SPANC
- 2- Vote du Budget primitif 2010 pour l'eau et l'assainissement ainsi que le SPANC
- 3- Renonciation à l'acquisition du bail commercial au 773, route de Neufchâtel
- 4- Demande de subvention auprès du Département de la Seine-Maritime, la Communauté de Communes du canton de Forges les Eaux et de l'État pour le remplacement de la chaudière au bureau de Poste de Serqueux.

Les membres du Conseil Municipal ont tous donné leur accord.

➤ Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2009 (Budget SPANC) - reprise des résultats

Le Président ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la commune de l'exercice 2009.

Les opérations de l'exercice 2009 font ressortir les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	1 465,16 €
Recettes de fonctionnement :	19 310,16 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	17 845,00 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) : - 5006,00 €	12 839,00 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2009 et le Compte de Gestion du trésorier ainsi que l'affectation de résultat.

Après en avoir délibéré (le Président n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le conseil municipal,

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

Article 1 : d'adopter le Compte Administratif 2009 du SPANC ainsi que l'affectation de résultat comme indiqué ci-dessus.

Article 2 : d'approuver le Compte de Gestion 2009 du trésorier.

Article 3 : de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2009 définitivement closes.

Article 4 : la reprise sur l'exercice 2010 du résultat de la section de fonctionnement au compte respectif 002 : résultat de fonctionnement ou d'exploitation reporté.

➤ **Budget SPANC 2010 :**

Il s'équilibre en dépenses et recettes d'exploitation à la somme de 21 340,00 €.

Celui-ci reprend le résultat de clôture 2009 d'un montant de 12 839 € reporté au compte 002 (excédent antérieur reporté).

Le Conseil a voté ce budget SPANC 2010 à l'unanimité par 13 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre.

➤ **Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2009 (Budget EAU & ASSAINISSEMENT) - reprise des résultats**

Le Président ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de l'eau et l'assainissement de l'exercice 2009.

Les opérations de l'exercice 2009 font ressortir les résultats suivants :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	194 790,21 €
Recettes d'investissement :	484 769,80 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	289 979,59 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) : -232 787,41 €	57 192,00 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	33 118,47 €
Recettes de fonctionnement :	131 395,24 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	98 276,77 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) : 98 276,77 €	295 391,00 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2009 et le Compte de Gestion du trésorier ainsi que l'affectation de résultat.

Après en avoir délibéré (le Président n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le conseil municipal,

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

Article 1 : d'adopter le Compte Administratif 2009 de l'Eau et l'assainissement ainsi que l'affectation des résultats comme indiqués ci-dessus.

Article 2 : d'approuver le Compte de Gestion 2009 du trésorier.

Article 3 : de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2009 définitivement closes.

Article 4 : de reconnaître la sincérité des restes à réaliser en dépenses (172 502 €) et en recettes (163 992 €).

Article 5 : la reprise sur l'exercice 2010 de l'ensemble des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement aux comptes respectifs 002 : résultat de fonctionnement ou d'exploitation reporté et 001 : résultat d'investissement reporté.

➤ **Budget eau et assainissement 2010 :**

Il s'équilibre en dépenses et recettes d'exploitation à la somme de 418 170,00 €
et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 623 504,00 €.

Il prend notamment en compte :

- le plan d'épandage des boues, la vidange et les travaux de réhabilitation de la lagune pour un montant de 34 664 €,
- l'étude diagnostic du réseau d'eau potable pour un montant de 20 176 €,
- les études pour la 8^{ème} tranche d'assainissement pour un montant de 45 292 €,
- les études pour la 9^{ème} tranche d'assainissement pour un montant de 53 432 €,
- une partie des travaux de réseau d'assainissement collectif 9^{ème} tranche pour un montant de 100 000 €
- la mise à jour du schéma d'assainissement pour un montant de 20 000 €.

Celui-ci reprend les résultats de clôture 2009 d'un montant de 295 391 € reporté au compte 002 (excédent de fonctionnement antérieur reporté) et de 57 192 € reporté au compte 001 (excédent d'investissement antérieur reporté).

Le Conseil a voté ce budget eau et assainissement 2010 à l'unanimité par 13 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre.

➤ **Renonciation de la reprise du bail commercial au 773, route de Neufchâtel :**

Vu la délibération du 21 août 2009 décidant la reprise du bail commercial au 773, route de Neufchâtel pour l'installation d'un médecin,

Considérant que le médecin a décidé de ne plus s'installer sur la commune de Serqueux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

Article 1 : d'annuler la délibération prise le 21 août 2009 à ce sujet

Article 2 : de renoncer à la reprise du bail commercial au 773, route de neufchâtel

➤ **Demande de subvention auprès du Département de la Seine-Maritime pour le remplacement de la chaudière au bureau de Poste de Serqueux :**

Le Maire fait part du dysfonctionnement et de la vétusté de la chaudière au bureau de Poste de Serqueux dont la commune est propriétaire, il faudrait prévoir son remplacement.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Considérant que ce remplacement de chaudière est devenu nécessaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

Article 1 : la réalisation de ces travaux

Article 2 : autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Département de la Seine-Maritime

Article 3 : autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération et à la demande de subvention.

➤ **Demande de fonds de concours auprès la Communauté de Communes du canton de Forges les Eaux pour le remplacement de la chaudière au bureau de Poste de Serqueux**

Le Maire fait part du dysfonctionnement et de la vétusté de la chaudière au bureau de Poste de Serqueux dont la commune est propriétaire, il faudrait prévoir son remplacement.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Considérant que ce remplacement de chaudière est devenu nécessaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

Article 1 : la réalisation de ces travaux

Article 2 : autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide de la Communauté de Communes du canton de Forges les Eaux sachant que La Poste de Serqueux va faire le relais pendant plusieurs mois durant les travaux du bureau de Poste de Forges les Eaux et qu'en temps ordinaire, celle-ci sert aussi aux communes riveraines.

Article 3 : autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération et à la demande de subvention.

➤ **Demande de subvention auprès de l'État au titre de la DGE pour le remplacement de la chaudière au bureau de Poste de Serqueux**

Le Maire fait part du dysfonctionnement et de la vétusté de la chaudière au bureau de Poste de Serqueux dont la commune est propriétaire, il faudrait prévoir son remplacement.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Considérant que ce remplacement de chaudière est devenu nécessaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

Article 1 : la réalisation de ces travaux

Article 2 : autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide auprès de l'État au titre de la DGE

Article 3 : autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération et à la demande de subvention.

Élections régionales 2010 - Tenue du bureau de vote :

HORAIRES	Le 14 mars 2010	Le 21 mars 2010
8h00 à 10h30	M. GOUBERT Gérard Mme LESEUR Béatrice Mme CRETIEN Sylvie	M. GOUBERT Gérard Mme LESEUR Béatrice Mme CRETIEN Sylvie
10h30 à 13h00	M. LEVARLET Morgan Mme LOUIS Ginette M. LECONTE Pascal	M. LEVARLET Morgan M. COLLET Eric M. DELBOULLE Yvan
13h00 à 15h30	M. COLLET Éric M. DECOUDRE Fernand Mme GIGUEL Claudine	Mme DOLBEC Corinne M. DECOUDRE Fernand Mme GIGUEL Claudine
15h30 à 18h00	M. DUFRESNOY Jackie M. GIELEN Fernand M. PELVILAIN Didier	M. DUFRESNOY Jackie M. GIELEN Fernand M. LECONTE Pascal

Questions diverses :

Monsieur le Maire fait part de diverses choses à savoir :

• Il a participé à la réunion du S.I.E.O.M. du Pays de Bray du 24/02/2010 pour voter le compte administratif 2009 et le budget primitif 2010. Au cours de celle-ci un bilan des collectes a été donné. En effet, la déchetterie de Serqueux fonctionne très bien : en 2009, 3 525.19 tonnes ont été collectées contre 3 111.34 en 2008 ce qui représente une augmentation de 13.30 %. La collecte des gravats et déchets verts augmente le plus et celle des cartons et des déchets ménagers diminue.

Le S.I.E.O.M. met à la disposition des sacs en plastique transparents pour remédier aux problèmes de collecte en hiver, les jours fériés...

• Le Centre d'Information et d'Orientation de Neufchâtel en Bray a remercié la commune pour le prêt des tables lors du forum des métiers du 4 février 2010 à Forges les Eaux.

• La Communauté de Communes du canton de Forges les Eaux organise son 1^{er} concours des maisons fleuries cette année. Quatre catégories composent ce concours et dans chacune d'elle un candidat issu des habitants de la commune doit être désigné. Monsieur le Maire invite alors chaque personne intéressée à se présenter en mairie

pour s'inscrire dans une des catégories et cela avant le 20 août 2010.

• La commune a reçue le rapport du pré diagnostic concernant l'accessibilité de ses bâtiments communaux (mairie, école, La Poste, église et salle polyvalente) ainsi qu'un bordereau des prix. L'estimation sommaire des travaux de mise en accessibilité fait apparaître un montant de 80 800 €.

Monsieur le Maire rappelle que tous les ERP (établissements recevant du public) doivent être en accessibilité pour 2015.

• Un concert aura lieu le 20 mars 2010 à 20H00 à l'église de Serqueux à l'occasion du cinquantenaire de celle-ci. Le tarif est de 8 €.

M. GOUBERT : souhaite savoir si la commune fait payer un loyer à la famille Morisse qui a été relogée dans le presbytère. Monsieur le Maire lui rétorque que cette famille doit régler un loyer de 500 € charges comprises.

M. LEVARLET : souhaite exprimer son sentiment concernant la venue de Monsieur Alain LE VERN, Président du Conseil Régionale de Haute-Normandie, pour la gare de Serqueux. Il trouve cela très bien et constate que celui-ci connaît parfaitement ce dossier et a su apporter des réponses aux questions des élus.

Monsieur le Maire lui exprime le même sentiment et déclare qu'il va relancer la Communauté de Communes du canton de Forges les Eaux pour qu'elle s'investisse un peu plus.

M. COLLET : signale que la route s'affaisse dans la rue de la Voie avant l'impasse qui rejoint la maison à M. COOLS Michel.

Monsieur le Maire va aller constater sur place.

A l'occasion des 50 ans de l'église, les organisateurs recherchent une vitrine pour l'exposition du 22 mai 2010. Toute personne pouvant répondre à leur besoin doit contacter la mairie.

M. LECONTE : demande où en sont les travaux de réparation de la borne incendie route de neufchâtel.

Monsieur le Maire lui réplique qu'il est justement allé le jeudi signer un document à l'assurance pour le paiement de cette réparation et la perte d'eau occasionnée.

Il demande aussi qui financera les travaux de réparation de la route du thil sous le pont.

Monsieur le Maire lui explique que celle-ci est une départementale donc la réparation sera supportée par le Département.

Il demande si une prochaine campagne de macadam est prévue pour le rebouchage des nids de poule dans la commune.

Monsieur DECOUDRE lui signale qu'une journée est prévue la semaine prochaine si le temps le permet.

Mme CRETIEN : demande si la pizzeria route du Thil a le droit d'ouvrir.

Monsieur le Maire lui réplique qu'il a pris un arrêté de refus d'autorisation d'ouverture le 14 décembre 2009. Il est allé aussi à une réunion de la commission de sécurité départementale mercredi pour cet établissement. Celle-ci a rendu un avis défavorable à cause d'installations non conformes, de détections et d'évacuations incendie non conformes...

Mme LESEUR : aimerait savoir si M. LASNELLE Christian pourra toujours avoir la location de l'herbage route de Rouen. Monsieur le Maire lui répond que la commune l'a contacté pour lui expliquer que la gestion se fera désormais par la SAFER ce qui n'empêchera pas de continuer avec lui.

La séance est levée à 23 H 00